

**COMPTE-RENDU
DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
25 FEVRIER 2021 18 H 30**

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- GONZALVO Vanessa – procuration donnée à REWUCKI Catherine
- SARTEL J-Michel - procuration donnée à FILIPIAK Michèle
- VILLANUEVA Christelle – absente excusée

PERROTIN Karine a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 19/02/2021

Sous la Présidence de Jean-Claude MAZAUDIER. (Séance à huis clos en raison du COVID 19)

Le Compte-rendu du 4 février 2021 approuvé par 18 voix

La séance du Conseil s'est déroulée à huis clos approuvée par 15 voix et 3 voix contre.

---oooOOOooo---

1°) Droit de préemption urbain : DIA – section AD N°490 et 490 :

D'une superficie de 1405 et 347 m² - 8 rue le Rousier

Vendeur : CASTAN Jean-Olivier
Acheteur : SCI 2GGL

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

2°) Opération « Façades » 2021 :

La proposition est faite de reporter l'opération « façade » en 2021 en modifiant l'article 7 du règlement.
A savoir : la subvention sera de 18 €/m² (ouverture incluse) pour une subvention total qui ne pourra pas excéder 100 m², soit une subvention maximale de 1 800.00 €.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

3°) NIMES METROPOLE : convention de partenariat dans le cadre du programme « les vendredis de l'Agglo » et « Pestacle de l'Agglo » :

Monsieur le Maire indique que l'Agglomération de NIMES METROPOLE propose pour la période 2021/2026 les programmes culturels « Vendredis de l'Agglo » et « Pestacles de l'Agglo ».

La commune de St-Chaptes, étant intéressée pour participer à ces programmes, il est nécessaire de signer une convention de partenariat pour l'organisation de ces manifestations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention 2021/2022 de partenariat avec NIMES METROPOLE.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : ; Abstentions : 0

4°) Amendes de police 2021 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible d'obtenir une subvention, dans le cadre des amendes de police 2021. Il s'agit, conformément aux articles R 2334-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, du produit des amendes de Police relatives à la circulation routière qui est partagé, chaque année, entre les communes et groupements de communes disposant des compétences en matière de voies communales entre autres. Les sommes allouées doivent être utilisées pour le financement des opérations sur routes ou voies communales, dans un but de sécurité routière.

Monsieur le Maire propose d'équiper deux zones de la commune, potentiellement dangereuses, en radars pédagogiques : la rue du Stade, fréquentée par les enfants de l'école élémentaire se rendant à la cantine et la traversée du village. Un radar pourrait être installé à chaque extrémité de ces voies.

Un devis a été demandé, portant sur 4 radars pédagogiques alimentés grâce à un kit de panneau solaire. Le montant s'élève à 11 814,60 € HT.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuvent le projet d'installation de 4 radars pédagogiques et autorisent M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental du Gard dans le cadre des amendes de Police 2021 et à signer tout document relatif à cette affaire.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions :

5°) Vente du chariot élévateur :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une proposition a été reçue pour la vente de l'ancien chariot élévateur, marque CATERPILLAR, n° de série ET18B65958.

L'acquéreur potentiel est la SA FRADET Le Fouillodin – 86 410 LHOMMAIZE, SIRET 330930298 00014.

Considérant l'âge et surtout l'état du chariot élévateur, le prix de 720 € TTC a été proposé.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuvent le prix de 720 € TTC pour la vente du chariot élévateur et autorisent M. le Maire à réaliser la vente et signer tout document relatif à cette affaire.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 00 ; Abstentions : 0

6°) vote des taux des taxes 2021 :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de voter les taux des 3 taxes pour l'année 2021. Il propose de ne pas modifier ces taux par rapport à 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote les taux des 3 taxes pour 2021, comme suit :

Taxe d'Habitation	12,00 %
Taxe Foncier Bâti	18,54 %
Taxe Foncier Non Bâti	53,18 %

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

7°) BUDGET GENDARMERIE : approbation du compte de gestion 2020 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget Gendarmerie et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations paraissent régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

8°) BUDGET GENDARMERIE : approbation du compte Administratif 2020:

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte administratif 2020 du budget Gendarmerie, puis il se retire et ne participe pas au vote. Madame Lisette RAVAT, première adjointe, est élue Présidente de séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le Compte administratif du budget Gendarmerie dressé par M. Jean-Claude MAZAUDIER, dont les résultats peuvent se résumer comme suit :

* Recettes de fonctionnement	167 553,89 €
* Dépenses de fonctionnement	58 346,09 €
* Report de 2019	0 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020 **109 207,80 €**

* Recettes d'investissement	136 543,66 €
* Dépenses d'investissement	124 126,95 €
* Déficit reporté de 2019	146 993,71 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2020 **- 134 577,00 €**

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : - 25 369,20 €

Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

9°) BUDGET GENDARMERIE : affectation de résultat et vote du Budget primitif 2021 :

a) Affectation de résultat :

Après avoir entendu et approuvé les résultats du compte administratif de l'exercice 2020 du budget Gendarmerie, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 109 207,80 €
- un déficit d'investissement de 134 577 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

* **Affectation en réserve au compte 1068 pour les besoins de financement de l'investissement : 109 207,80 €**

* **Affectation de l'excédent en fonctionnement C/002 : 0 €**

b) Budget primitif 2021

Le Budget s'équilibre en section de fonctionnement à : 172 005.00 €

Le budget s'équilibre en section d'investissement à : 230 865.00 €

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

10°) BUDGET U A C : approbation du compte de Gestion 2020:

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget UAC et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations paraissent régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

11°) BUDGET U A C : approbation du compte Administratif 2020:

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte administratif 2020 de l'UAC, puis il se retire et ne participe pas au vote. Madame Lisette RAVAT, première adjointe, est élue Présidente de séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le Compte administratif de l'UAC dressé par M. Jean-Claude MAZAUDIER, dont les résultats peuvent se résumer comme suit :

* Recettes de fonctionnement	101 971,01 €
* Dépenses de fonctionnement	115 657,52 €
* Excédent reporté de 2019	250 018,00 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020	+ 236 331,49 €
* Recettes d'investissement	27 671,73 €
* Dépenses d'investissement	27 683,94 €
* Excédent reporté de 2019	330,25 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2020	+ 318,04 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : + 236 649,53 €

Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

12°) BUDGET U A C : affectation de résultat et vote du Budget primitif 2021:

a) Affectation de résultat

Après avoir entendu et approuvé les résultats du compte administratif de l'exercice 2020 du budget UAC, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 236 331,49 €
- un excédent d'investissement de 318,04 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- * **Affectation en réserve au compte 1068 pour les besoins de financement de l'investissement : 5 000,00 €**
- * **Affectation de l'excédent en fonctionnement C/002 : 231 331,49 €**

b) Budget primitif 2021

Le Budget s'équilibre en section de fonctionnement à : 335 072.00 €

Le budget s'équilibre en section d'investissement à : 314 400.04 €

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

13°) BUDGET PRINCIPAL : approbation du compte de Gestion 2020:

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations paraissent régulières.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 15 voix pour et 3 abstentions,

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultat du vote : Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstentions : 3

14°) BUDGET PRINCIPAL : approbation du compte Administratif 2020:

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte administratif 2020 de la Commune (budget principal), puis il se retire et ne participe pas au vote. Mme Lisette RAVAT, première adjointe, est élue Présidente de séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à 14 voix pour et 3 abstentions, approuve le Compte administratif de la Commune dressé par M. Jean-Claude MAZAUDIER, dont les résultats peuvent se résumer comme suit :

* Recettes de fonctionnement	1 495 477,90 €
* Dépenses de fonctionnement	1 045 008,46 €
* Excédent reporté de 2019	298 731,60 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 + 749 201,04 €

* Recettes d'investissement	470 691,02 €
* Dépenses d'investissement	624 271,41 €
* Excédent reporté de 2019	194 064,18 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2020 + 40 483,79 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : + 789 684,83 €

Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 3

15°) BUDGET PRINCIPAL : affectation de résultat et vote du Budget primitif 2021 :

a) Affectation de résultat

Après avoir entendu et approuvé les résultats du compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 749 201,04 €
- un excédent d'investissement de 40 483,79 €

Le Conseil municipal, à 15 voix pour et 3 abstentions, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- * **Affectation en réserve au compte 1068 pour les besoins de financement de l'investissement : 300 000 €**
- * **Affectation de l'excédent en fonctionnement C/002 : 449 201,04 €.**

b) Budget primitif 2021

Le Budget s'équilibre en section de fonctionnement à : 1 826 712.00 €

Le budget s'équilibre en section d'investissement à : 1 585 000.79 €

Résultat du vote : Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstentions : 3

16°) Subventions 2021 aux associations :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions année 2021 aux associations suivantes :

- | | |
|-------------------------------------|------------------------|
| - Chorale LA DO RE | - Les Pékélets |
| - Biscan Pa | - Tennis Club |
| - Instant Fitness | - La Boule Froide |
| - Bien-être Gym | - Futsal St Chaptois |
| - Dance Attitude | - Ecole de raseyeurs |
| - Comité des Fêtes | - Jardins partagés |
| - Les Vétérans entente sportive | - Gardon N'Roques |
| - Loisirs Sportifs de Saint-Chaptes | - Assoc. Don du Sang |
| - La Randonnée Saint-Chaptoise | - Club Taurin Lou Biou |

- La Diane Saint-Chaptoise
- Les Sorcières de Saint Chaptès
- L'Association pour la Conservation du Patrimoine et de la Ruralité

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (G. CHANEAC ne prend pas part au vote pour l'Association Ecole de raseteurs ; K. PERROTIN ne prend pas part au vote pour Loisirs sportifs ; M. FILIPIAK, représentant J.-M. SARTEL, ne vote pas en son nom pour le Club Taurin) :

- Décide d'accorder pour 2021 une subvention de 160 € à chacune des 21 associations désignées ci-dessus.
- Dit que la subvention sera versée après fourniture des documents justificatifs suivants : composition du bureau, attestation d'assurance, bilan moral et financier de l'année écoulée et numéro SIRET pour les associations ne l'ayant pas encore fourni.

Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

17°) subvention Association Prévention Routière :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de demande de subvention transmis par l'association « PREVENTION ROUTIERE » du Comité Départemental du Gard. Cette association intervient chaque année au sein de l'école de la Commune dans le cadre d'actions d'éducation routière, menées auprès des jeunes écoliers, afin de répondre aux besoins des enseignants et des éducateurs qui souhaitent faire appuyer et illustrer leur enseignement d'éducation routière, par des intervenants extérieurs de qualité.

Considérant la nécessité et la qualité de l'intervention et afin que l'association puisse continuer ses actions auprès des enfants, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'association une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE d'accorder pour l'année 2021 une subvention de 100 € (CENT EUROS)** à l'association « PREVENTION ROUTIERE » - Comité Départemental du Gard.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2021, à l'article 6574.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

18°) CAMIDOC – Adhésion 2021 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de SAINT-CHAPTÈS, par délibération en date du 11 janvier 1994, a décidé d'adhérer à l'association CAMIDOC en tant que commune-étape. Il propose de poursuivre ce partenariat en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE, pour l'année 2021, de continuer à adhérer et soutenir l'Association CAMIDOC moyennant le paiement d'une cotisation annuelle de 50 euros.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Un arrêté a été pris concernant la divagation des chiens
- Nous avons reçu les «l'Architecte des Bâtiments de France » concernant le « Mas Mathieu », en accord avec cet organisme, le portail de la « Maison Floutier » ne sera pas reculé.

---ooo000ooo---

Fin de séance à 19h04. Compte-rendu établi par Madame Karine PERROTIN, secrétaire de séance.

---ooo000ooo---